

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION
DU 05 AVRIL 2024
FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S.

Après examen des résultats de l'entretien de la sélection et conformément, à l'article 2.2 de l'instruction N°DGS/SD4A/2023/154 du 1^{er} décembre 2023, fixant les modalités d'admission de la formation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

SONT DECLARES ADMIS pour **la rentrée 2024-2025 (1)** :

BALLET Blandine

CERVELLE Emmanuel

DESJACQUES Thomas

(1) *Sous réserve d'une prise en charge financière des droits d'inscription et frais de scolarité pour les deux ans de formation (soit 8 240 €) relevant :*

- *Du compte personnel de formation (CPF),*
- *du plan de formation de l'établissement employeur,*
- *d'un organisme financeur,*
- *d'un autofinancement du stagiaire.*

Fait à ISLE, le 05 avril 2024

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

La Responsable du Pôle des formations éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

